



Amap Charles Lebourg – CONTRAT LEGUMES

SAISON 06 – 06 avril 2017 au 29 mars 2018

Partenariat solidaire via une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
Livraison de légumes certifiés issus de l'agriculture biologique et biodynamique



AMAP LEGUMES Charles Lebourg

Email :	Orrion-loquidy@outlook.fr
Référénts :	Sterenn TOINEL (06 85 47 99 00),
Producteur partenaire :	Pauline Chouin – Guillaume Gaspari - Les Rangs d'oignons 24 allée de Clermont, 44850 Le Cellier
Certification Ecocert n°44/113425/554088	Validité : 31/03/2018
Distribution :	le jeudi de 19h00 à 20h00
Local de l'AMAP :	Ecole Charles Lebourg - 5 rue Charles Lebourg à Nantes

Contrat

Le présent contrat est conclu entre le producteur de légumes « les rangs d'oignons », labellisé agriculture biologique et biodynamique (Demeter), et le consomm'acteur de l'AMAP Charles Lebourg. Le contrat court du 6 avril 2017 au 29 mars 2018 inclus et porte sur 50 distributions hebdomadaires de paniers de légumes récoltés sur l'exploitation. Par ce contrat, le consomm'acteur devient propriétaire des produits qui lui seront livrés.

Le prix du panier hebdomadaire de légumes est de 15 euros, les distributions ont lieu tous les jeudis de 19h à 20h à l'école maternelle Charles Lebourg. Il est prévu deux semaines sans distribution : le 25 mai puis le 28 décembre. Ces dates seront à confirmer en fonction de l'état des cultures.

Les engagements du producteur

En tant que producteur partenaire, certifié biologique et biodynamique (Demeter), je m'engage à :

- ∞ fournir des légumes frais, cultivés sur des parcelles biologiques, sans engrais chimique, ni pesticide, disponibles à mesure qu'ils mûrissent,
- ∞ déterminer le contenu du panier comportant au moins 5 variétés de légumes (*),
- ∞ faire en sorte qu'il y ait une rotation variée des produits d'une semaine sur l'autre,
- ∞ encaisser les chèques aux dates précisées,
- ∞ accueillir les adhérents sur mon exploitation au moins une fois par saison,
- ∞ respecter les principes de la Charte des AMAP.

Les engagements du consomm'acteur

En tant que consomm'acteur, je m'engage à :

- ∞ respecter les principes de la Charte des AMAP,
- ∞ soutenir les producteurs dans leur démarche sur toute la période du contrat,
- ∞ reconnaître que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte,
- ∞ venir remplir mon panier au local de distribution durant les heures de distribution,
- ∞ chercher quelqu'un qui soit prêt à prendre mon panier et émarginer à ma place lorsque je ne peux me déplacer. **En cas d'oubli, mon panier sera distribué aux personnes en charge de la distribution ce jour là (aucun remboursement ne sera effectué),**
- ∞ effectuer au minimum deux permanences, de 18h45 à 20h00 (installation, distribution et rangement) durant le présent contrat en m'inscrivant en avance sur le planning des permanences.

Le consommateur, faisant acte d'engagement solidaire avec les producteurs par avance de trésorerie, accepte de régler l'ensemble de la récolte par chèque à l'ordre des producteurs, datés du jour de l'engagement et remis à celui-ci le jour de la première distribution au plus tard.

Règlement par chèques libellés à l'ordre des Rangs d'oignons.

Contrat débutant le : _____ Nb de paniers : _____ Prix unitaire : 15 euros Total : _____

Choix de règlement	Montant	Dates d'encaissement
<input type="checkbox"/> 4 chèques	4 x	7 avril - 1 juillet – 1 octobre – 1 janvier
<input type="checkbox"/> 8 chèques	8 x	7 avril - 15 mai - 2 juillet - 15 août – 1 octobre 15 novembre – 1 janvier – 15 mars

Le consomm'acteur	Date – signature
Nom prénom : Tél : Email : Adresse :	
Les producteurs	Date – signature
Pauline Chouin et Guillaume Gaspari - Les Rangs d'oignons 24 allée de Clermont, 44850 Le Cellier Tel : 02 51 85 99 67 – Email : polute@hotmail.fr	